



Territoire INTERCULTUREL



Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège
Place Xavier Neujean 19b - 4000 Liège www.cripel.be - info@cripel.be - 04/220 01 20



SOM- MAIRE



4 Le mot du directeur

6 Le CRIPEL en quelques mots

8 Qu'est-ce qu'un «Territoire Interculturel» ?



REGIS SIMON

«Le mot du directeur»

Monsieur le Député-président,
Mesdames et messieurs les Bourgmestres,

Travailler au Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères de Liège (CRIPEL), c'est avoir la chance de côtoyer de nombreux acteurs de l'intégration de notre province, de collaborer à des projets positifs qui soient soucieux de la diversité et du respect de la dignité humaine. C'est aussi avoir l'opportunité de contribuer à un meilleur vivre ensemble pour tous nos citoyens. Et finalement, c'est participer à l'avancement du savoir et favoriser la formation des travailleurs de terrain actif dans notre secteur. Rien n'étant jamais définitivement acquis, remettre cent fois l'ouvrage sur le métier est une nécessité vitale dans une société en pleine mutation.

Nous pouvons être fiers de l'accompagnement accompli par le CRIPEL à ce jour et pouvons dresser un portrait positif de ces dernières années malgré que celles-ci aient été le théâtre de plusieurs changements idéologiques et politiques. Ces changements loin de nous affaiblir renforcent nos ambitions qui se doivent d'être de plus en plus efficaces, et ce, à tout niveau.

C'est dans cette quête d'efficacité que le projet « Territoire interculturel » prend ses racines. Il s'agit d'un concept novateur qui apportera, j'en suis convaincu, un autre regard sur l'interculturalité, l'intégration et la diversité.

Un projet de partenariat se veut avant tout bénéfique pour chacun grâce à une collaboration plus efficace, ciblée et participative. L'expertise accumulée au fil des années par le CRIPEL et par ses employés n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, nous souhaitons grâce à ce partenariat développer plus de synergie et de projets avec vos services et en apprendre davantage sur vos spécificités afin de vous proposer des actions sur mesure et adaptées à vos besoins.

Nous ne pourrions passer sous silence l'appui de nos partenaires et donateurs qui nous permettent, chaque année, de poursuivre notre travail d'accompagnement au quotidien. Par leur soutien, leur passion et leur engagement indéfectible, ils contribuent aux succès de notre organisation. Vous aussi, aidez-nous à renforcer les actions dont ont besoin nos citoyens et devenez « territoire interculturel » !



Régis SIMON,
Directeur Général du CRIPEL



QUI SOMMES NOUS ?

Afin de soutenir sa politique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, la Wallonie a agréé 8 Centres Régionaux d'Intégration (CRIs) répartis sur le territoire wallon : Charleroi, La Louvière, Saint-Ghislain, Namur, Liège, Verviers, Libramont et Nivelles.

Le CRIPEL collabore, depuis 1996, avec les services publics et soutiennent le milieu associatif afin de favoriser une cohésion sociale dans la perspective d'une société interculturelle, l'accès des personnes aux services publics et privés, leur participation sociale, culturelle, politique et économique dans le respect de leurs droits fondamentaux et de la diversité.

Les Décrets des 27 mars 2014 et 19 mai 2016 ont confié une nouvelle mission aux CRIs : l'organisation d'un Parcours d'intégration visant à faciliter l'intégration des personnes étrangères.

LES MIS- SIONS

Agréé dans le cadre du décret de la Région Wallonne relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, le CRIPEL a pour missions de :

- **Développer,**
mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration des primo-arrivants;
- **Accompagner**
les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et coordonner des activités d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration;
- **Coordonner**
des activités d'intégration dans leur ressort territorial;
- **Encourager**
la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères et les échanges interculturels;
- **Former**
les intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères;
- **Récolter**
sur le plan local des données statistiques;
- **Se concerter**
avec les autres CRI afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la région de langue française.



En vue d'intensifier et compléter ses partenariats avec les 55 villes et communes qui forment son champ d'actions (Liège – Huy – Waremme), le CRIPEL propose à celles-ci d'obtenir le statut de « territoire interculturel » !

Comment ?

En développant un **partenariat fort et durable** sous la forme d'une charte et d'une convention. Les efforts consentis par les signataires permettront la mise en œuvre d'une politique plus cohérente, efficace et novatrice dont l'impact sera positif à la fois pour le territoire, pour le CRIPEL et aussi et surtout pour les citoyens qui composent le tissu notre société.

Un partenariat valorisant pour chaque partie :

La Charte « TERRITOIRE INTERCULTUREL » s'articule autour des axes suivants :






- Le dialogue interculturel et intergénérationnel;
- L'établissement de synergies entre les réseaux associatifs et publics en contact avec l'immigration, de l'intégration et de l'interculturalité;
- Le rejet de toute communautarisation ou ghettoïsation, de toute discrimination;
- Le partage de l'espace public au bénéfice de tous;
- La valorisation des actions qui émanent, tant des pouvoirs locaux que du tissu associatif adhérant au projet d'une société interculturelle;
- La visibilité des acteurs par une politique de communication appropriée;

Dans ces différents aspects, le CRIPEL peut offrir :

- Réaliser la formation d'agents communaux concernant diverses thématiques administratives, par exemple la demande de nationalité.
- Des conseils méthodologiques et assurer un soutien logistique lors d'événements interculturels;
- Une participation à la promotion des événements et un échange sur ce qui se fait au sein de la Commune en matière d'interculturalité;
- Une exposition intitulé : « Pourquoi l'immigration ? » (2 semaines à 1 mois);
- Toutes documentations en lien avec l'un des axes cités précédemment;
- Une visibilité accrue du territoire via nos différents canaux de communication (page Facebook, site internet, journal trimestriel, newsletter).

En échange le territoire s'engage à :

- Adhérer au réseau TERRITOIRE INTERCULTUREL et à signer la charte prévue à cet effet.
- Mettre à dispositions les locaux nécessaires à la réalisation des diverses actions de sensibilisation, de formation et d'information.
- A verser une cotisation calculée sur le nombre de citoyen présent sur le territoire de la commune/ville* selon le prorata suivant (renouvelable tacitement pour les années 2019 - 2020 - 2021) :

Jusqu'à 5.000  = 500€	de 15.000 à 20.000  = 2000€
de 5000 à 10.000  = 1000€	de plus de 20.000  = 2500€ à 5000€
de 10.000 à 15.000  = 1500€	* Exception pour la Province de Liège le montant est de 5.000€ minimum à 7500€ maximum

Le versement s'effectuera au bénéfice du compte BE71 0910 1216 7869 au nom de l'asbl «CRIPEL» avec la communication « TERRITOIRE INTERCULTUREL 2019».



CRIPEL as.bl. ●●●●●
Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères
ou d'origine étrangère de Liège

Place Xavier Neujean 19b - 4000 Liège

Tél. : 04 220 01 20

Fax : 04 220 01 19

Email : secretariat@cripel.be

www.cripel.be



Wallonie



Service public
de Wallonie



Union européenne
Fonds social européen



Province
de Liège
Social



Liège